Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MILAN

N° 2015-448407

Milan, le 11 mai 2015

Compte-rendu de la réunion des conseillers consulaires et du consul général
Consulat général de France à Milan
5 mai 2015 à 11h

Ordre du jour :

- 1. Election du vice-président du conseil consulaire
- 2. Bilan de l'activité consulaire en 2014
- 3. Elargissement de la circonscription aux régions de Piémont, Ligurie et Val d'Aoste (point de situation)
- 4. Agences consulaires
- 5. Transfert de l'Etat-civil à Rome
- 6. Système des rendez-vous en ligne
- 7. Remise des cartes d'identité à leurs titulaires

Compte-rendu

1. **Election du vice-président du conseil consulaire**

Conformément au principe établi lors du premier conseil consulaire du 18 juin 2014, tous les membres du conseil ont opté pour que le vice-président du Conseil consulaire soit élu par rotation annuelle. M. Eric VERON avait été élu à cette fonction le 18 juin 2014 et jusqu'à la tenue du conseil consulaire bourses du 5 mai 2015. Les 5 conseillers consulaires ont décidé à l'unanimité d'élire Mme Laura PETROLINO vice-présidente du conseil consulaire de Milan pour la période du 5 mai 2015 au prochain conseil consulaire bourses de l'année 2016 (qui devrait également se tenir en mai)

2. **Bilan de l'activité consulaire 2014 (activité du consulat général et des consulats honoraires)**

Le nord de l'Italie regroupe la majorité des Français établis en Italie. **Le consulat général assure l'administration d'environ 27 000 inscrits** dans le nord (Turin et Milan). Plus précisément, 26 622 Français sont inscrits auprès du Consulat Général de France à Milan, à savoir :

- 18.026 dans la circonscription de Milan, dont 61% en Lombardie (et 37 % du total des inscrits pour Milan seule) et 14 % en Vénétie.
- 8.596 dans la circonscription de Turin, dont 66% dans le Piémont (et 40% du total des inscrits pour Turin seule) et 10% à Gênes

Mais on estime à 20.000 le nombre des non-inscrits, dont nombre de double nationaux, mais aussi des frontaliers, des étudiants suivant un cursus universitaire (programme Erasmus) et des stagiaires présents pour de courts séjours.

Quelques chiffres :

	2012	**2013**	**2014**
Electeurs inscrits sur la LEC (Turin et Milan)	19 876	19 654	**19 565**
Courriers et courriels arrivés au consulat	14 460	13807	**12 783**
Visiteurs reçus physiquement au CG de Milan	8982	8291	**9958**
Cartes d'identité, passeports et laissez-passer délivrés	4028	4006	**3620**
Légalisations, déclarations de perte et vol, copies conformes	651	907	**971**
Etat civil (actes et certificats de capacité à mariage)	1454	1279	**1258**
Nationalité (acquisition, perte,..)	32	43	46
Nationalité courriers départ	951	1487	1092
Affaires sociales (tous dossiers confondus)	1706	1511	**1553**

2 millions de Français de passage (sans compter Expo 2015)
Le nombre de touristes français visitant chaque année le Nord de l'Italie est estimé à environ 2,1 millions (selon les statistiques nationales) : Venise, Milan, les Alpes italiennes, la côte ligure, Vérone, Turin et Bologne sont les principales destinations.
Pour l'Expo 2015 : 800.000 Français sont attendus au seul événement Expo

Un tissu associatif et éducatif dense qui témoigne de la présence française et de son dynamisme : 2 sociétés de bienfaisance (Milan et Turin), 2 lycées AEFE (Stendhal à Milan et J. Giono à Turin), 4 associations FLAM, de nombreuses associations françaises

(Accueils…etc), le Petit Journal, la Chambre de commerce franco-italienne installée à Milan, etc… Cette présence génère également une activité importante pour le poste consulaire en termes de relations extérieures et de représentations. S'y ajoutent 17 Alliances françaises.

Elections et conseil consulaire. Le poste est gestionnaire des deux listes électorales consulaires du Nord de l'Italie (Milan et Turin-Gênes), qui représentent 19.876 électeurs en 2015 (12.961 pour Milan et 6915 pour Turin-Gênes). Il est aussi le siège du conseil consulaire (compétent pour tout le nord de l'Italie), qui compte 5 conseillers consulaires (élus en mai 2014).

Nationalité. Le consulat général de France à Milan est pôle nationalité pour l'Italie (au même titre que l'ambassade à Rome, pour les visas). Il traite environ 50 dossiers de demande de nationalité par an. Il répond à plus de 1000 courriers par an (questions et demandes diverses relatives à la nationalité française des particuliers, du ministère de la Justice, des autres postes français d'Italie, …).

3. Elargissement de la circonscription aux régions de Piémont, Ligurie et Val d'Aoste (point de situation)

La circonscription consulaire du consulat général de France à Milan comprend, depuis le 21 avril 2015, les régions qui relevaient auparavant de la circonscription consulaire du consulat général de France à Turin (Piémont, Ligurie et Val d'Aoste)
La fermeture du consulat général à Turin est effective depuis le 21 avril. Dès à présent, le consulat général de France à Milan assure une permanence quotidienne dans les locaux de l'Alliance française de Turin. Lorsque le nouveau consul honoraire aura été agréé par la partie italienne, une agence consulaire sera ouverte.
L'agence consulaire bénéficie d'un employé à temps plein (rémunéré par le ministère des Affaires Etrangères) qui continue à assurer les compétences administratives utiles aux Français (demandes de cartes d'identité, demandes d'inscription au registre,…)
Ainsi, la transformation du consulat général en agence consulaire permet d'assurer un service administratif de qualité pour nos ressortissants.

4. Agences consulaires du nord de l'Italie

La circonscription consulaire comprend désormais tout le nord de l'Italie.
Compte tenu du nombre de Français résidents (environ 50 000 entre les inscrits et les non-inscrits) et du nombre de touristes français (2 millions), la présence des consuls honoraires est indispensable.

Les consuls honoraires font partie intégrante du dispositif consulaire :

Ils participent de manière significative à l'action administrative (Cartes d'identité, passeports, certificats de vie. Pour certains d'entre eux, procurations de vote légalisations de signature).

Ils viennent en aide aux Français de passage en difficulté, nombreux à Venise, sur la côte ligure, dans les Alpes que ce soit à Aoste ou dans les Dolomites (déclarations de perte et vol, accidents, décès, …)

Ils contribuent à organiser les opérations de vote en année électorale, assurent une veille dans les domaines économique et culturel et, enfin, représentent le poste aux manifestations locales.

Il existe actuellement 9 agences consulaires et prochainement une 10ème à Turin.
Elles se situent dans les villes de Vintimille, Gênes, La Spezia, Aoste, Parme, Bologne, Venise, Trente et Trieste.

5. Transfert de l'état-civil à Rome

En septembre 2015, la section consulaire de Rome deviendra compétente en matière d'état-civil pour toute l'Italie (transfert du service d'état-civil de Milan vers Rome).
A l'heure actuelle, plus de 90 % des demandes adressées à Milan sont des demandes de transcriptions d'actes d'Etat-civil ou des demandes de certificat de capacité à mariage. Elles sont déposées par courrier.
A partir du 1er septembre, ces demandes devront toutes être transmises par courrier à la section consulaire de Rome.

Les conseillers consulaires regrettent que le transfert de l'état civil se fasse vers Rome (et non de Milan comme présenté initialement) sans qu'ils aient pu échanger avec l'administration et entre élus du nord et du sud, sur le sujet.

6. Système des rendez-vous

Le système est jugé satisfaisant par les conseillers consulaires et les usagers.
Toutefois l'apparition en langue anglaise de la page internet de prise de rendez-vous pose problème. Cette situation a été signalée au ministère des Affaires Etrangères. La raison en est le paramétrage par défaut du navigateur internet utilisé par les usagers (navigateur utilisé depuis l'ordinateur à partir duquel le rendez-vous est pris en ligne).
Autre remarque : les heures des rendez-vous ne sont pas toujours respectées. Cela,s'explique par le fait que 70% des usagers ne posent pas le nombre de rendez-vous correspondant au nombre de démarches à réaliser (exemple : un rendez-vous posé pour renouveler à la fois l'inscription au registre et un passeport, alors qu'il aurait fallu poser deux rendez-vous).

7. Remise des cartes d'identité à leurs titulaires

Les conseillers consulaires estiment utile que les usagers soient prévenus de l'arrivée de leurs cartes d'identité (comme c'est déjà le cas pour les passeports)
Le consulat général essaiera de mettre en place un système d'information à partir de la rentrée 2015.

Destinataires :

Les membres du conseil consulaire
Site internet du consulat général